

CHARTRE DES ADHERENTS

Les adhérents de RESILADOM s'engagent à :

- Respecter le libre choix du soignant par le patient.
- Utiliser un matériel conforme aux règles d'asepsie et adapté aux soins.
- Eliminer les déchets conformément à la réglementation en vigueur.
- Mettre en place un dossier de soins afin d'établir le projet, le suivi et la coordination des soins du patient.
- Respecter les protocoles de soins établis par le prescripteur.
- Actualiser ses connaissances pratiques et théoriques dans le cadre du DPC (développement professionnel continu).

ADHESION ANNEE 20...

Signature,
Précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

Fait le :